



Assemblée générale

Cinquantième session

41^e séance plénière

Jeudi 26 octobre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Hommage à la mémoire de M. Kenneth K. S. Dadzie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le triste devoir d'informer l'Assemblée générale du décès, hier à Londres, de M. Kenneth K. S. Dadzie, ancien Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

M. Dadzie a été le quatrième Secrétaire général de la CNUCED. Il a occupé cette position du 1er janvier 1986 au 31 mars 1994. Au moment de son décès, il était Haut Commissaire du Ghana au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. M. Dadzie était un fonctionnaire international remarquable qui a fait preuve, pendant sa longue et remarquable carrière, des plus grands talents intellectuels et diplomatiques et du plus profond dévouement envers les idéaux des Nations Unies. M. Dadzie a été un promoteur inlassable de la cause du développement, et l'héritage qu'il laisse à l'ONU servira de norme à la coopération internationale.

Au nom de l'Assemblée générale, j'aimerais demander au représentant du Ghana de transmettre à son gouvernement et à la famille de M. Dadzie l'expression de notre plus profonde sympathie.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de M. Kenneth Dadzie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Ghana.

M. Lamptey (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je remercie l'Assemblée de ses condoléances, que je transmettrai fidèlement au Gouvernement et au peuple du Ghana et à la famille de l'Ambassadeur Kenneth K. S. Dadzie.

Hier a été pour le Ghana un jour très triste lorsque nous avons appris le décès soudain de ce digne fils de notre pays. Kenneth Kweku Sinaman Dadzie est né le 10 septembre 1930. Il s'est brillamment distingué à l'école Accra, au Collège Achimota et au Collège Queens, à Cambridge. Avant l'indépendance du Ghana, il a fait partie des premiers stagiaires choisis par le Gouvernement et envoyés en Angleterre, ainsi qu'en France et dans d'autres pays, pour étudier en vue d'accéder au Service diplomatique du Ghana. Il a été attaché au Foreign Office britannique et a servi par la suite à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris. En 1957, il a été nommé au Service diplomatique du Ghana.

À partir de 1960, lorsqu'il a été envoyé à New York en tant que Conseiller du Chef de la chancellerie de la Mission permanente du Ghana, il a été associé à cette Organisation, occupant d'éminents postes au sein de l'ONU. Il a énormément contribué aux travaux de l'Organisation.

En 1963, il a été détaché aux Nations Unies par la Mission permanente du Ghana, où il a occupé plusieurs postes. Il serait trop long de les énumérer tous, mais il a gravi les échelons dans le système pour finalement occuper le poste de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il a également servi son pays en qualité de Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et, comme vous venez de le noter, Monsieur le Président, il est décédé au service du Ghana en qualité de Haut Commissaire auprès du Royaume-Uni.

En 1980, une nation reconnaissante l'a nommé membre de l'Ordre de Volta. Le peuple du Ghana pleure un grand fils, mais nous croyons que les représentants réunis ici connaissent bien la contribution apportée à la communauté mondiale par ce jeune homme qui nous a quittés si soudainement.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Deuxième rapport du Bureau (A/50/250/Add.1)

Lettre du Président du Comité des conférences (A/50/404/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, ce matin, attirer l'attention des représentants d'abord sur le deuxième rapport du Bureau (A/50/250/Add.1), relativement à deux demandes : premièrement, la demande présentée par la délégation des Philippines concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle et, deuxièmement, une demande présentée par l'Argentine, les Bahamas, le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, la Grenade, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, le Suriname, la Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Venezuela, concernant l'inscription à l'ordre du jour en tant que point subsidiaire additionnel du point 112, «Questions relatives aux droits de l'homme».

Au paragraphe 1 du rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée que la question intitulée «Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix» soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session et qu'elle soit examinée directement en séance plénière afin d'entériner la Déclara-

tion et le Programme d'action de Beijing. Le Bureau recommande de plus que la question soit renvoyée aux Deuxième et Troisième Commissions, selon que de besoin, pour examen quant au fond.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au paragraphe 2 du rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée d'inscrire une question additionnelle intitulée «Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme», en tant qu'alinéa additionnel du point 112 de l'ordre du jour, «Questions relatives aux droits de l'homme», et qu'elle soit renvoyée à la Troisième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant aborder le document A/50/404/Add.1, qui contient une lettre datée du 19 octobre 1995, adressée au Président de l'Assemblée par le Président du Comité des conférences. Comme les membres le savent, l'Assemblée, au paragraphe 7 de sa résolution 40/243, a décidé qu'aucun organe subsidiaire ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Comme indiqué dans la lettre à laquelle je viens de me référer, le Comité des conférences a recommandé que l'Assemblée générale autorise le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur un agenda pour le développement et le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies à se réunir à New York au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation du Comité des conférences?

Il en est ainsi décidé.

Point 105 de l'ordre du jour

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à sa 3e séance plénière et en application de sa résolution 49/152, en date du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale tiendra, au titre du point 105 de l'ordre du jour, la première des séances plénières consacrées à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et à l'examen, en vue de son adoption, du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà.

J'ai le vif plaisir de prendre la parole à l'Assemblée en cette occasion pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Il est particulièrement intéressant que cet anniversaire coïncide avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation est en train de se redynamiser, et je suis convaincu que les jeunes d'aujourd'hui, lorsqu'ils deviendront des adultes demain, manifesteront leur soutien envers l'Organisation et ses objectifs.

Il y a 50 ans était créée l'ONU, organisation fondée sur une idée noble. L'idée était et demeure que chaque être humain mérite individuellement respect et dignité. Au total, 185 États ont rejoint cette organisation mondiale, soulignant leur intention de respecter volontairement ses principes. Ces principes, consacrés dans la Charte des Nations Unies, sont plus éloquents que tout ce que je pourrais dire, et ils constituent des repères pour nous tous.

Fermement convaincus du bien-fondé de ces principes, nous devons réaffirmer notre foi en les partageant avec nos jeunes. Offrir aux jeunes la possibilité de participer au développement et au renouvellement de nos sociétés est le plus grand défi et le plus grand honneur que nous puissions leur proposer. C'est là également notre plus grande responsabilité et notre meilleure récompense.

La communauté internationale est rassemblée aujourd'hui pour réfléchir aux réalisations et aux problèmes qui se posent aux jeunes afin de faire progresser l'objectif historique commun en 1985 au cours de l'Année internationale de la jeunesse. Nous sommes présents ici aujourd'hui pour consolider les tâches positives entreprises à la suite de

l'adoption par l'Assemblée générale en 1965 de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples [résolution 2037 (XX)].

Investir dans les jeunes d'aujourd'hui leur permet, en tant qu'individus, de réaliser leur potentiel. Les avantages pour les jeunes hommes et les jeunes femmes peuvent être considérés en termes d'épanouissement individuel. Pour la nation, ses acquis proviennent de la mise en valeur de la somme d'énergie, de ressources, de travail et d'enthousiasme de ses jeunes. De tels acquis ne se réalisent pas sans coûts. Les gouvernements doivent développer des politiques et investir dans des programmes fournissant à leurs jeunes des possibilités de participer pleinement au développement socio-économique du pays.

J'espère sincèrement que cette séance plénière extraordinaire fera date dans le parachèvement de la réponse de la communauté internationale au défi de la jeunesse, étant donné que nous qui sommes ici présents représentons toutes les catégories de la société : gouvernements, qui ont la responsabilité ultime de résoudre les problèmes des jeunes; organes et institutions des Nations Unies, qui possèdent de riches connaissances d'experts et sont dotés de mandats spécifiques; organisations intergouvernementales et non gouvernementales, en particulier les organisations de jeunes. Tous sont des partenaires importants et tous possèdent une expérience unique. Je suis convaincu que grâce aux délibérations d'aujourd'hui, nous renforcerons notre engagement à la réalisation des objectifs du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétaire général.

M. Desai, Secrétaire général adjoint (Département de la coordination des politiques et du développement) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord, au nom du Secrétaire général, demander à l'Assemblée d'excuser son absence. Le Secrétaire général aurait vivement souhaité être présent ici étant donné qu'il a toujours souligné à quel point il importe de lier l'activité des Nations Unies aux préoccupations des jeunes partout dans le monde, mais il en a été empêché.

Il y a quelques jours seulement, les dirigeants du monde se sont rassemblés dans cette salle pour célébrer le cinquantième anniversaire de notre Organisation. Il s'est agi d'un rassemblement sans précédent et de portée considérable. Alors que nous célébrions les 50 ans de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également examiné les

tâches et défis qui nous attendent dans les années à venir et, en particulier, le défi qui consiste à préserver et à renforcer l'ONU en tant que force unique pour le maintien de la paix et la promotion du développement et du progrès social.

Tendre la main aux jeunes a été le thème de nombre d'activités liées à cette célébration, et il est effectivement approprié que le premier acte de l'Assemblée après la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation consiste à faire porter l'attention sur les jeunes — notre avenir —, sur ceux qui auront à sustenter, maintenir et gérer cette institution au cours des 50 prochaines années. Je voudrais donc saluer les participants rassemblés ici aujourd'hui qui représentent tant de ceux qui se consacrent et se dévouent au bien-être des jeunes dans le monde entier. Je souhaite la bienvenue aux ministres et aux hauts responsables ici présents. Je salue les représentants des jeunes et, en particulier, les représentants des jeunes organisations non gouvernementales.

Au cours de ces séances plénières, l'Assemblée va adopter officiellement, nous l'espérons, un Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. L'objectif essentiel du Programme d'action est de fournir un cadre de travail et des orientations pratiques pour une action nationale et un soutien international afin d'améliorer la situation des jeunes. Ce programme souligne les mesures susceptibles d'offrir aux jeunes hommes et aux jeunes femmes les meilleures possibilités de participer pleinement, efficacement et constructivement aux activités de la société.

Officiellement, l'ONU considère que la tranche d'âge de 15 à 24 ans est l'âge de la jeunesse, et elle estime donc qu'il y a environ un milliard de jeunes dans le monde aujourd'hui. Mais des jeunes d'âge similaire ont souvent des problèmes très différents et vivent dans des environnements aussi dissemblables que le sont les conditions existant dans les sociétés en général. Étant donné ces différences importantes, il n'est pas toujours facile de se concentrer sur une question de fond liant les jeunes entre eux — sur ce que l'on pourrait appeler l'essence d'être jeune. Cette essence qui définit la jeunesse est que la jeunesse est une phase de transition. C'est un passage de l'enfance et de la dépendance à un âge adulte qui comporte des droits et des responsabilités. Rendre cette transition plus sûre, plus facile et constructive, c'est là le but de toutes les activités liées aux jeunes pour le bien-être de l'individu et l'intérêt de la société.

Il y a en chacun de nous un aspect conformiste et un autre rebelle. Au cours d'une vie, l'individu arrive à concier

lier ces dimensions contradictoires. Chez un jeune, ce conflit est à son paroxysme.

Les jeunes femmes et les jeunes hommes souhaitent s'intégrer à la société, et bien qu'ils portent un regard cynique sur le monde, ils aspirent à changer ce monde pour le rendre meilleur. Une politique éclairée de la jeunesse crée un climat dans lequel l'équilibre judicieux entre le conformisme et la rébellion peut être établi. Nous tous, jeunes et anciens, souhaitons nous faire entendre. Mais quand on est jeune, il n'est pas facile de se faire entendre. C'est même un rare privilège. Ainsi, selon l'idée sous-jacente du projet de programme d'action mondial, les meilleures chances d'atteindre l'objectif fixé se trouvent dans la notion de partenariat. La valeur de la contribution que peuvent faire les jeunes est à son maximum lorsque leurs voix sont entendues. Ces voix, je dois l'ajouter, ont sans conteste été entendues dans le processus qui a abouti à l'élaboration du projet de programme d'action. En tenant essentiellement compte de cette dimension, le projet de programme traite de nombreuses préoccupations et questions d'ordre pratique, et j'aimerais en citer quelques-unes.

Près de 85 % des jeunes vivent dans les pays en développement. Leurs possibilités d'éducation et de formation restent souvent limitées et les services sociaux manquent. Dans nombre de pays, il existe une disproportion, un déséquilibre, entre l'éducation et les postes de travail disponibles. Le pourcentage des jeunes au chômage est beaucoup plus élevé que celui des autres groupes d'âge au chômage dans presque tous les pays, et c'est ce chômage qui, souvent, engendre un sentiment de désespoir et, souvent, contribue aux tensions sociales. Les moyens requis pour traiter les problèmes de chômage de jeunes sont qualitativement différents de ceux requis par une politique de l'emploi en général. Nous devons axer notre action sur la création d'emplois pour les jeunes et non pas seulement sur la protection des emplois existants.

Les jeunes, comme on peut le constater si fréquemment, représentent une proportion importante des réfugiés et des personnes déplacées à la suite de conflits. Parmi les jeunes, les jeunes femmes continuent de faire l'objet de discrimination. Quatre-vingt-six millions de fillettes n'ont pas accès à l'enseignement primaire. Les taux de chômage concernant les jeunes femmes sont plus élevés que ceux concernant les jeunes hommes. L'exploitation et la violence s'ajoutent aux conditions de pauvreté dans lesquelles vivent les femmes. Les complications liées à la grossesse sont globalement la principale cause du décès des adolescentes entre 15 et 19 ans.

Une grande proportion de jeunes vivant en milieu rural ne bénéficient pas du développement et du progrès à cause du manque d'accès aux ressources, à cause du manque d'emploi. Nombre de jeunes vivent dans la pauvreté, selon les normes officiellement définies. La malnutrition, les maladies sexuellement transmissibles, notamment le sida, et l'abus de stupéfiants déciment les jeunes dans de nombreuses régions du monde. La délinquance juvénile, ainsi que le crime et la violence auxquels se livrent les jeunes et dont ils sont victimes, sont des problèmes majeurs dans le monde entier. La rapide transformation de nombreuses sociétés a affaibli la capacité des familles à nourrir, à éduquer les jeunes et à pourvoir à leurs besoins. Ce rôle n'a pas été assumé de manière adéquate par d'autres institutions.

Ce ne sont là que certains des éléments qui ont été évoqués au cours des discussions menées lors de la préparation du projet du programme d'action, et certaines des raisons pour lesquelles une attention particulière doit être portée aux jeunes en tant que dimension cruciale de la recherche du progrès social.

Au sein des Nations Unies, la préoccupation à l'égard des jeunes s'est exprimée par la proclamation, en 1985, de l'Année internationale de la jeunesse. Dans le cadre de cette Année, les États Membres ont élaboré des mesures pour améliorer les programmes en faveur des jeunes et pour mobiliser des ressources à cet effet. L'Année a également offert la possibilité de définir une politique de la jeunesse, non seulement en tant qu'élément isolé, mais en tant que partie intégrante d'une réalité complexe sociale générale. Les différentes entités du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, ont oeuvré pour fournir l'appui international nécessaire à la réalisation des objectifs de l'Année. Elles ont renforcé les activités axées sur les jeunes, soulignant la nécessité d'une approche intégrée aux préoccupations des jeunes. Plus important encore, les organisations non gouvernementales ont joué un rôle déterminant dans l'énonciation des préoccupations des jeunes et dans les activités de développement des jeunes dans le cadre de l'Année, notamment aux niveaux communautaire, local et rural. Elles ont été l'interlocuteur essentiel des jeunes et ont véritablement donné vie et participation au processus.

Le projet de programme d'action comprend de nombreuses et précieuses initiatives nées des nombreuses conférences qui ont été tenues. Aujourd'hui, nous réaffirmons que les besoins et aspirations des jeunes sont une priorité mondiale; qu'il est du droit des jeunes de contribuer et de participer à la vie de la société; qu'il est de la responsabilité des gouvernements d'essayer de créer les conditions nécessaires pour ce faire. À cet effet, nous avons besoin d'un

sens de la coopération renouvelé entre les États Membres, le système des Nations Unies, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile. L'adoption du projet de programme d'action mondial est, certes, une mesure importante. Mais, au-delà, nous avons besoin d'un plaidoyer plus actif et continu en faveur des jeunes, de plus d'engagements officiels et de plus de mesures concrètes. L'action gouvernementale ne sera pas suffisante; nous avons besoin de l'engagement des jeunes, de l'engagement d'organisations non gouvernementales et de l'engagement du système des Nations Unies pour appuyer ce processus.

Dans 50 ans, bon nombre de ceux qui sont ici seront certainement présents dans cette salle pour célébrer le centenaire de l'Organisation. Nous espérons qu'à ce moment-là, ils pourront faire le bilan d'un siècle d'action et de réalisations auxquelles ils auront pu contribuer — action et réalisations pour la paix, la justice et le développement au bénéfice de tous les peuples. J'attends le débat avec impatience et assure l'Assemblée générale de l'engagement indéfectible de tous les organismes du système des Nations Unies à l'égard des préoccupations exprimées et des actions envisagées dans le projet de programme que l'Assemblée va examiner.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de clore à 11 h 15, ce matin, la liste des orateurs pour la séance plénière consacrée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer aux séances plénières consacrées à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs le plus tôt possible.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne, Mme Rosa Escapa, qui intervient au nom de l'Union européenne.

Mme Escapa (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne à l'occasion de cette séance extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Cet anniversaire offre une occasion unique d'évaluer la situation des jeunes dans le monde entier et d'examiner les mesures à prendre dans un proche avenir.

En 1985, lorsque l'Année internationale de la jeunesse a été célébrée, la population mondiale des jeunes, c'est-à-dire des personnes âgées de 15 à 24 ans, était de 941 millions. En 1995, la population mondiale de jeunes est estimée à un milliard. Selon les statistiques des Nations Unies, 85,9 % de la population mondiale de jeunes vivent dans des pays en développement.

Les jeunes constituent la plus grande ressource humaine de développement de nos sociétés. Ils sont, dans de nombreux domaines, les agents clefs du changement social et des innovations technologiques. Cependant, les jeunes, et tout particulièrement ceux des pays en développement, connaissent des difficultés en raison du manque de possibilités dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi; ils manquent également d'installations et de services de santé. Tous ces facteurs peuvent engendrer l'exclusion sociale et la marginalisation.

Les jeunes sont particulièrement vulnérables à la pauvreté. Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont également des traits caractéristiques frappants de la majorité des sociétés dans le monde entier. En outre, les transformations socio-économiques rapides peuvent être la cause d'une délinquance juvénile croissante et d'un abus des drogues parmi les jeunes gens et les jeunes filles.

L'Année internationale de la jeunesse, proclamée par l'ONU en 1985, fondait ses stratégies sur trois sujets distincts mais cependant liés entre eux : la participation, le développement et la paix. Les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse étaient énoncés dans les directives pour la planification de nouvelles mesures et l'adoption de mesures complémentaires adéquates dans le domaine de la jeunesse, directives qui ont servi de cadre conceptuel aux travaux effectués dans ce domaine dans les années qui ont suivi.

L'Année internationale de la jeunesse a contribué à la création de voies de communication et de participation avec les jeunes, en particulier au niveau national, ainsi qu'à faire porter l'attention sur les questions concernant les jeunes dans les programmes nationaux et sur la création de mécanismes nationaux pour les jeunes, et le renforcement des organisations de jeunes. L'Union européenne estime que les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse sont tout aussi valides aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 10 ans, et elle croit que le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà constituera un pas important s'agissant d'encourager davantage les jeunes à vouloir participer pleinement et à contribuer activement à la

vie de nos sociétés. Nous estimons qu'il incombe aux États de faciliter et d'encourager cette participation.

L'Union européenne espère que le consensus réalisé la semaine dernière dans les négociations sur le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse sera finalement maintenu. Nous espérons que les préoccupations supplémentaires que pourraient avoir une délégation ou une autre pourront être satisfaites par des interventions nationales, et que le Programme d'action mondial pour la jeunesse pourra être adopté au cours de cette session commémorative.

Le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse accorde une attention toute particulière à la question de la participation des jeunes. Cela représente non seulement une des tâches prioritaires qui ont été identifiées, mais également un principe fondamental pour l'ensemble du programme. Le projet de programme souligne également avec fermeté que sa mise en pratique exige que les jeunes jouissent pleinement de tous les droits et libertés fondamentaux de l'homme.

Comme il est indiqué dans le projet de programme, les gouvernements sont en fin de compte responsables de sa mise en oeuvre, avec l'appui de la communauté internationale. Les jeunes doivent participer, à tous les niveaux appropriés, à la formulation, à l'application et à l'évaluation des politiques relatives aux jeunes. Au plan international, le Forum mondial de la jeunesse peut jouer un rôle important dans la mise en oeuvre du Programme. Beaucoup des besoins des jeunes hommes et des jeunes femmes sont les mêmes, mais on a facilement tendance à oublier les besoins particuliers des jeunes femmes lorsque l'on établit des programmes pour les jeunes. Il importe également que tant les organisations gouvernementales que les organisations non gouvernementales répondent activement aux préoccupations des jeunes femmes et des jeunes hommes à tous les stades de développement de leurs programmes.

J'aimerais maintenant évoquer certains aspects de la situation et les préoccupations de la jeunesse dans le contexte de l'Union européenne.

Il y a près de 60 millions de jeunes âgés de 15 à 25 ans dans l'Union européenne. Leur participation et leur engagement actif à la construction de l'Europe, en tant que citoyens conscients de leurs droits et de leurs responsabilités, représentent pour nos sociétés un potentiel énorme dont dépend l'avenir de l'Union. Les politiques sectorielles qui touchent les jeunes, et, en particulier, les programmes communautaires qui s'adressent précisément à eux, consti-

tuent des instruments susceptibles d'être utilisés pour la mise au point d'une politique de coopération parmi les jeunes au sein de l'Union européenne. La politique de coopération concernant les jeunes dans le contexte de l'Union européenne s'inscrit dans un vaste concept de développement de la citoyenneté active des jeunes. Pour parvenir à un développement d'une citoyenneté active, l'Union européenne a mis au point des actions coordonnées, en particulier grâce au Programme jeunesse avec l'Europe, visant à appuyer le processus socio-éducatif des jeunes hors du cadre formel de l'éducation.

Les échanges entre les groupes de jeunes et leurs propres associations constituent des mécanismes importants de politique de coopération communautaire pour ce qui touche à la jeunesse. Dans le cadre de ces mécanismes, les projets conçus et exécutés par les jeunes eux-mêmes, en fonction de leurs propres intérêts, dans des domaines aussi divers que la lutte contre l'exclusion sociale et le racisme, la préservation du patrimoine local, la protection de l'environnement, l'expression culturelle et artistique, l'emploi, la santé et les droits des jeunes contribuent à leur participation active au processus d'intégration social et au développement de leurs aptitudes sociales, professionnelles, culturelles et personnelles.

Une politique de coopération concernant les jeunes uniquement centrée au niveau intracommunautaire serait incomplète et contraire à ses principes de base touchant le développement de la citoyenneté active des jeunes.

Il importe de signaler, enfin, que la coopération sur des questions concernant les jeunes au sein de l'Union européenne ne pourra se développer de façon efficace sans la participation active des jeunes, par le biais de leurs structures représentatives, en particulier le Forum mondial de la jeunesse.

L'Union européenne coopère activement avec d'autres pays sur des questions concernant les jeunes. Cette coopération comprend l'échange de renseignements et d'expérience sur des questions telles que l'emploi des jeunes, la formation d'animateurs, et l'information relative aux jeunes. Cela suppose également la promotion de programmes d'échange de jeunes avec des pays extérieurs à l'Union européenne.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour saluer et souligner ici la contribution importante du Conseil de l'Europe dans les domaines concernant la jeunesse. La campagne menée actuellement par les jeunes contre le

racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance est un exemple de cette contribution.

Le succès des efforts déployés dans l'élaboration du projet de programme d'action mondial pour la jeunesse dépend surtout de la mise en oeuvre, au niveau national, des engagements pris par les gouvernements, avec la pleine participation des jeunes.

Toutes les dernières conférences des Nations Unies ont accordé une attention aux besoins spécifiques des jeunes. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a appelé à une participation des jeunes à la planification et à la prise de décisions concernant les questions de l'environnement et du développement ainsi qu'à l'application ultérieure des mesures adoptées. La Conférence internationale sur la population et le développement a accordé une attention au droit lié à la santé en matière de procréation et de santé génésique des jeunes, ainsi qu'à certaines autres questions liées à la population. Le Sommet mondial pour les enfants et la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, laquelle a eu lieu à Vienne, ont mis l'accent sur les droits de l'enfant et la possibilité pour tous de jouir pleinement des droits et des libertés fondamentaux de l'homme.

De plus, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a de nouveau souligné que les rôles sociaux assignés à chaque sexe nuisaient beaucoup à la situation des jeunes. Les jeunes femmes et les jeunes filles font très tôt l'objet de discrimination dans toutes les sociétés, en particulier s'agissant de leur accès sur un pied d'égalité avec les jeunes hommes et les jeunes garçons aux possibilités qu'offre la société, ainsi que de leur participation à tous les niveaux du processus de prise de décisions. L'égalité de droits, y compris les droits en matière sexuelle et pour tout ce qui s'y rapporte, notamment le droit de l'individu à décider librement de sa sexualité, a été l'un des aspects qui ont été soulignés à la Conférence de Beijing.

À Copenhague, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de considérer comme prioritaire, dans leurs politiques et actions nationales, régionales et locales, la promotion du progrès social, de la justice, et de l'amélioration de la condition de l'homme fondée sur la participation totale de tous. Le Sommet a reconnu et considéré que la participation des groupes de tous les âges à la construction d'une société harmonieuse était tout aussi importante et vitale, et a souligné qu'il convenait d'encourager le dialogue entre les générations appartenant à toutes les couches de la société. Plus particulièrement, le Sommet a souligné qu'il

importait d'accorder une attention spéciale au chômage de longue durée et au sous-emploi des jeunes dans les mesures prises au niveau national afin que les questions de la création d'emplois et de réduction du chômage soient au centre des stratégies et des politiques des gouvernements, tout en rappelant, dans ce contexte, le besoin de faciliter l'accès de tous à l'éducation.

Le Programme d'action adopté par le Sommet mondial a également souligné qu'il fallait :

«Encourager les jeunes à prendre part aux débats et aux décisions les concernant, ainsi qu'à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des politiques et programmes correspondants; faire en sorte, par des programmes d'enseignement pertinents et novateurs, que les jeunes acquièrent les compétences voulues pour prendre part à tous les aspects de la vie en société et pouvoir vivre de façon autonome; et, par des mesures législatives et réglementaires, les protéger - contre les mauvais traitements physiques et moraux et l'exploitation économique.» [A/CONF.166/9, annexe II, par. 75 i)].

Selon l'Union européenne, le suivi des résultats obtenus par les récentes grandes conférences des Nations Unies devrait offrir le cadre approprié pour les activités entreprises à l'avenir en faveur de la jeunesse. Le projet de programme d'action mondial que nous sommes sur le point d'adopter devrait être placé dans cette perspective mondiale. La participation des jeunes — jeunes hommes et jeunes femmes — à l'application du Programme d'action mondial serait le meilleur moyen de poursuivre les efforts entrepris pour faire en sorte que les jeunes trouvent la place qui leur revient dans nos sociétés.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Martin Kargl, représentant de la jeunesse d'Autriche.

M. Kargl (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Je commencerai par dire que j'appuie sans réserve la déclaration que vient de prononcer la déléguée espagnole au nom de l'Union européenne. Qu'il me soit permis de faire quelques observations additionnelles quant à la situation des jeunes.

Au nom des jeunes femmes et des jeunes hommes d'Autriche et des organisations de jeunesse autrichiennes, j'ai le plaisir à l'occasion du cinquantenaire de la Charte des Nations Unies de vous transmettre nos félicitations les plus chaleureuses. Les efforts qui sont accomplis pour atteindre les objectifs de la Charte des Nations Unies,

nonobstant tous les problèmes qui se posent à nous, sont indispensables; ils ne doivent donc être sous-estimés par aucun gouvernement ou organisation pas plus aujourd'hui qu'à l'avenir. En tant que jeune génération d'aujourd'hui, nous considérons qu'il nous appartient de défendre et de diffuser l'esprit de la Charte.

La jeunesse doit jouer un rôle plus important dans le développement social et politique du monde. Nous ne voulons plus faire l'objet de politiques gouvernementales concernant les jeunes; mais voulons au contraire participer sans réserve à l'édification de notre propre avenir. Cet avenir doit être un avenir de paix et de justice. Par conséquent, toute la jeunesse et toutes les organisations de jeunes doivent être reconnues en tant que partenaires des gouvernements et ce à tous les niveaux. Le processus de réforme qui est en cours au sein du système des Nations Unies devrait inclure la création d'un cadre approprié où les organisations de jeunes non gouvernementales pourraient se réunir et participer aux débats.

En Autriche, de plus en plus d'organisations de jeunes participent avec succès au processus de prise de décisions politiques. Le système de cogestion entre les organisations non gouvernementales de jeunes et les gouvernements, créé au sein du Conseil de l'Europe en 1972, est maintenant appliqué au niveau national. Pour la première fois, tout le monde travaille de concert et sur un pied d'égalité à la campagne menée par la jeunesse européenne contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Cette cogestion doit également s'instaurer au sein des Nations Unies, afin d'améliorer la qualité des activités menées par l'Organisation en ce qui concerne les jeunes.

Dans le même esprit, il faut espérer que d'autres pays suivront l'exemple de l'Autriche et feront participer les organisations de jeunes aux politiques nationales de la jeunesse et au travail accompli aux Nations Unies.

À la suite de la célébration de l'Année internationale de la jeunesse en Autriche, des parlements locaux, régionaux et nationaux d'enfants et de jeunes ont été mis en place. De plus, des médiateurs indépendants ont été nommés pour protéger les droits des enfants et des jeunes.

Les changements historiques survenus en Europe centrale et orientale ont affecté la vie et l'avenir de tous les jeunes en Autriche. Les programmes d'échange et de formation de jeunes avec les pays en transition ont été organisés dans un esprit de paix et de compréhension mutuelle.

Une initiative nationale importante découlant de l'Année internationale de la jeunesse est HOPE '87, qui est l'acronyme anglais de «Centaines de projets originaux pour l'emploi». Cette association est affiliée à l'ONU et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et elle est active dans plus de 15 pays à travers le monde. L'Autriche en est le principal contributeur. HOPE '87 crée des emplois pour les jeunes et appuie les programmes de formation en fournissant des schémas de dons et des capitaux d'amorçage pour l'emploi indépendant. HOPE '87 appuie la reconstruction des services d'éducation à Sarajevo et la formation professionnelle de jeunes de Bosnie-Herzégovine dont la guerre a fait des handicapés.

J'ai mentionné la coopération positive qui existe entre mon gouvernement et les organisations non gouvernementales (ONG) autrichiennes dans le cadre de la campagne menée actuellement contre le racisme et l'intolérance. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur le rapport publié récemment par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui appuie la lutte des organisations non gouvernementales dans le domaine des droits de l'homme et de la jeunesse en faveur d'un droit d'asile pleinement conforme à la Convention de Genève sur le statut des réfugiés et aux autres instruments des droits de l'homme.

En tant que représentant du Conseil autrichien de la jeunesse, je me félicite de ce que l'ONU ait un centre à Vienne. J'espère que l'ONU continuera d'être un lieu où les organisations de jeunes ont une voix, afin que les jeunes puissent encore faire confiance à quelqu'un qui a plus de 50 ans.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Équateur, M. Valencia Rodríguez.

M. Valencia Rodríguez (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres suivants du Groupe de Rio : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.

C'est une heureuse coïncidence que la jeunesse soit réunie à New York au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Les principaux dirigeants du monde ont réfléchi aux succès de l'Organisation ainsi qu'au rôle important qu'elle doit jouer à l'avenir, au cours du prochain millénaire.

La dialectique des relations entre les peuples et des progrès technologiques et scientifiques sont des signes de notre temps. Les problèmes dépassent les frontières des États et exigent une action conjointe et solidaire pour y faire face et définir les stratégies afin d'oeuvrer conjointement à la création d'un nouveau monde de paix et d'équité.

Nous sommes convaincus qu'il faut accorder une priorité aux problèmes de la jeunesse, qui se sont aggravés à cause de la situation économique et sociale difficile que traversent la plupart des pays. Les différences de niveaux de vie entre pays industrialisés et pays en développement se sont accusées. C'est dans nos pays que l'on trouve le plus grand pourcentage de jeunes au sein de la population — 84 % en 1995 —, et il devrait atteindre 89 % en 2025.

La pauvreté de nos pays touche directement nos jeunes, qui ne peuvent développer tout leur potentiel par suite de faibles possibilités en matière d'éducation, du chômage, du manque de centres de récréation et de l'insuffisance des services de santé, entre autres. La marginalisation urbaine augmente et ses effets sont bien connus : violence juvénile, toxicomanie, analphabétisme.

La jeunesse du monde, en tant que force rénovatrice, a la capacité de jouer un rôle plus actif dans la prise de décisions au sein de la société. Devant les défis de l'avenir, il faut accorder une attention particulière aux problèmes de la jeunesse, à ses besoins et à ses aspirations.

À cet égard, nous endossons les dispositions des résolutions A/49/152 et A/49/154 de l'Assemblée générale du 23 décembre 1994. Nous pourrions ainsi utiliser toute la créativité et toute l'énergie de la jeunesse pour édifier une nouvelle communauté de nations fondée sur l'entente mutuelle, le respect des différences culturelles, religieuses et raciales, l'égalité des droits des hommes et des femmes et le bien-être économique et social pour tous.

M. Odlum (Sainte-Lucie), Vice-Président, assume la présidence.

Nos pays accordent une importance particulière aux facteurs économiques et sociaux, dont la détérioration non seulement affecte le développement physique, intellectuel et affectif de la jeunesse, mais menace également sa survie.

Le comportement de la jeunesse, face à ces désavantages sociaux évidents, mènera à des problèmes généralisés. Dans l'avenir immédiat, de nouvelles familles se formeront qui connaîtront des conflits semblables. Il y aurait ainsi une

détérioration profonde du noyau social, et les possibilités d'un développement intégral d'une grande partie de la population mondiale s'en trouveraient inévitablement limitées.

Nous sommes d'avis que les programmes d'éducation jouent un rôle particulièrement important. Leur contenu doit être orienté vers la promotion du respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement, et la création d'un climat de paix, de compréhension et de respect mutuel entre les peuples.

Les pays du Groupe de Rio sont persuadés de la nécessité de mettre en oeuvre des mécanismes de coopération régionale et globale, afin de promouvoir la coopération technique, la recherche et la communication entre les jeunes du monde entier.

Les organismes compétents des Nations Unies sont appelés à redoubler d'efforts pour formuler et exécuter des plans d'action pour le développement de la jeunesse. Il faut insister, dans les projets en matière de santé, sur la malnutrition, la pauvreté, l'éducation, le logement, la délinquance juvénile et l'abus des drogues. La jeunesse doit être une partie dynamique des activités visant à promouvoir et à reconnaître ses droits.

Enfin, nos pays souhaitent mentionner qu'ils accordent une importance particulière au Programme d'action mondial pour la jeunesse et réaffirment leur attachement à la mise en oeuvre de tous les instruments internationaux récemment adoptés relatifs à la protection de l'environnement, aux droits de l'homme, aux déclarations sur le développement social, y compris le Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, sur la base desquels on définira les stratégies et les mesures à adopter pour faire face aux problèmes que rencontre la jeunesse actuelle et protéger les droits des nouvelles générations.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Lakshman Kadirgamar, Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka.

M. Kadirgamar (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que nous déplorons profondément la disparition de M. Kenneth Dadzie, décédé hier soir à Londres. Je voudrais dire que M. Dadzie était un grand ami de Sri Lanka. Il a travaillé avec nous et avec nos fonctionnaires pendant de nombreuses décennies d'activité dans les instances internationales. Je l'ai personnellement très bien connu moi-même, comme nombre de ceux qui ont

représenté notre pays ces dernières décennies. Nous voudrions nous associer sincèrement aux témoignages de condoléances qui ont été exprimés ce matin et aux hommages qui ont été rendus à sa mémoire.

Je suis particulièrement heureux de participer à cette réunion solennelle de l'Assemblée générale consacrée aux questions relatives aux jeunes. Sri Lanka et les autres pays non alignés ont contribué, à la Réunion ministérielle du Caire, à l'établissement du consensus qui a ouvert la voie à cette réunion de haut niveau.

À Sri Lanka, le Gouvernement et les partis d'opposition conviennent qu'il faut accorder une priorité élevée aux problèmes des jeunes. Les questions relatives aux jeunes sont étroitement liées aux questions fondamentales de développement social ainsi qu'aux questions de paix et de sécurité. L'attention particulière accordée aux questions concernant les jeunes vient à point nommé. La population mondiale de jeunes, qui se chiffre à plus d'un milliard d'individus, représente une force dynamique de créativité et de changement. Les jeunes sont les principaux agents du changement. Ils sont en même temps les bénéficiaires ou les victimes de ces changements. Ils continuent d'être aux prises avec le dilemme manifeste, mais non résolu, de savoir s'ils doivent s'intégrer à l'ordre existant ou agir en tant que force de transformation de cet ordre.

Les statistiques des Nations Unies montrent que la majorité des jeunes du monde vivent dans le monde en développement. Le potentiel des jeunes, en tant que force de stabilité ou de prospérité, ou en tant qu'instrument d'instabilité ou de violence, se manifeste naturellement avec une intensité et une visibilité accrues dans le monde en développement. Il est donc essentiel que nous soyons conscients des problèmes et du potentiel des jeunes et que nous leur fournissions les possibilités et les encouragements voulus pour qu'ils consacrent leur énergie à l'entreprise d'activités socialement souhaitables. Les aspirations insatisfaites des jeunes ont souvent été à la source de l'instabilité sociale et de la violence politique endémiques au sein des États. Les sociétés et l'ordre établi négligent, à leurs propres risques et périls, les aspirations des jeunes. L'histoire est riche en exemples de manifestations des frustrations des jeunes militant contre le développement et le progrès social dans les pays riches comme dans les pays pauvres lorsque les institutions politiques et sociales existantes n'ont ni la volonté ni la capacité de répondre de manière appropriée et opportune aux problèmes et aux aspirations des jeunes. Je dois, avec une certaine tristesse, mentionner un fait troublant qui ne se borne pas à Sri Lanka. C'est l'utilisation des enfants dans la guerre. Dans notre propre conflit interne,

des jeunes, dont certains n'ont que 10 ans, sont engagés dans la guerre par un groupe ethnique militant. Je n'entrerai pas dans les détails, car je l'ai déjà fait dans ma déclaration à l'Assemblée il y a quelques semaines.

Les jeunes du monde entier sont une ressource humaine majeure de progrès et sont les premiers instigateurs d'idées novatrices. L'imagination et l'idéalisme de la jeunesse et son énergie collective devraient être l'élan créateur de toute vision de l'avenir pour toutes les nations. Les problèmes que connaissent les jeunes et le dynamisme dont ils sont porteurs représentent des indices politiques pour la mise au point de stratégies de développement social et économique. Le succès de toute société, de tout gouvernement ou de tout pays dépend de la manière dont les gouvernements et l'ordre établi règlent les problèmes de la jeunesse et de la manière dont ils utilisent le potentiel de la jeunesse et relèvent les défis qu'elle pose.

Nous sommes donc très heureux de voir que l'Assemblée générale a décidé de consacrer la présente séance à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et à l'examen du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Sri Lanka note avec reconnaissance les travaux accomplis par la Commission du développement social et par le Secrétariat pour mettre au point le Programme d'action mondial. Sri Lanka a apporté sa propre contribution à l'élaboration de ces plans. La décennie écoulée depuis l'adoption de l'Année internationale de la jeunesse a été riche en événements et en changements profonds, qui se sont produits aussi bien à l'intérieur des nations qu'entre elles. Le Programme d'action mondial fournit un bon cadre et des normes multisectorielles pertinentes pour l'élaboration de la politique à suivre, ainsi que des mesures spécifiques aux niveaux international et régional et, plus important encore, au niveau national. En fin de compte, néanmoins, ce sont les jeunes eux-mêmes, avec leurs gouvernements nationaux respectifs et leurs organisations de base, qui devraient mettre au point les partenariats les plus appropriés et les plus viables afin de traiter et de résoudre les problèmes de la jeunesse dans les domaines prioritaires déterminés par la communauté internationale.

Nous notons que le Programme d'action a été conçu en tant que cadre indicatif d'action intégrée afin de renforcer la participation des jeunes à la société. Cela donnera suffisamment de souplesse aux gouvernements nationaux, aux organisations nationales et aux jeunes eux-mêmes pour créer leurs propres modèles et leurs propres institutions. Dans ce contexte, nous avons noté avec satisfaction que le document publié par la Commission du développement social et par le

Secrétariat tient compte de plusieurs domaines identifiés par les pays en développement comme exigeant une action prioritaire, tels que l'éducation, l'emploi, la pauvreté, la santé, l'abus des drogues, les fillettes et les jeunes femmes. Sri Lanka, de son côté, a apporté sa contribution aux délibérations qui ont mené au parachèvement du Programme d'action, et nous notons avec gratitude que le thème dominant du Programme d'action est de faciliter la participation effective des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions.

Sri Lanka a pris des mesures concertées pour rationaliser et coordonner les centres de formation professionnelle et technique grâce à des réformes fondées sur un programme complet de recherche. L'économie de Sri Lanka étant maintenant une économie ouverte, notre politique a été de rectifier le déséquilibre entre la demande du marché du travail et le produit du système éducatif. La rationalisation de la formation professionnelle vise à établir un système de formation fondé sur la demande et permettant au secteur privé en expansion d'offrir aux jeunes nombre de possibilités d'emplois futurs. L'objectif d'ensemble de la stratégie est de corriger la prétendue disparité entre l'éducation et l'emploi.

Des mesures sont prises pour consulter l'industrie en vue de concevoir et de gérer les systèmes d'éducation et de formation pertinents, tout en mettant l'accent sur l'élaboration de cours de formation qui répondent aux besoins du marché.

S'agissant des autres domaines prioritaires, faim et pauvreté, des progrès considérables ont déjà été enregistrés pour ce qui est de satisfaire les besoins fondamentaux de la population et lui assurer un apport nutritionnel de base. À cela s'est ajouté le lancement dans le pays du mouvement Samurdhi — prospérité — qui fonctionnera de fait, pour les groupes les plus vulnérables, comme une protection contre les pressions économiques qu'exerce une économie libéralisée. L'opportunité du lancement d'un mouvement global, visant à assurer la prospérité pour tous à une époque de rapide mondialisation des activités économiques, a été soulignée par le Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague. À Sri Lanka, le programme Samurdhi est conçu pour activer le potentiel d'esprit d'entreprise des pauvres. Il donne aux jeunes qu'affecte la pauvreté la possibilité et les ressources de base pour créer des entreprises au niveau local, en s'appuyant sur le marché local potentiel et sur la technologie appropriée. L'accent mis par le programme sur des mesures concernant la jeunesse rurale est particulièrement bienvenu, ces mesures offrant de vastes possibilités d'agir dans des domaines aussi variés que

l'agriculture, la formation des compétences, le foncier, l'industrie et la production alimentaire.

S'agissant de l'abus de stupéfiants, Sri Lanka a mis au point une politique nationale d'ensemble qui se fonde sur la répression, l'éducation préventive, le traitement, la réhabilitation et la coopération nationale et internationale. S'agissant des jeunes filles et des jeunes femmes, Sri Lanka et d'autres pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ont joué un rôle d'avant-garde dans la protection et la promotion des droits des jeunes filles et des femmes. Plusieurs réunions nationales et régionales spécifiques se sont tenues au plus haut niveau pour aborder ces questions, et des initiatives nationales et régionales vigoureuses sont en cours. Les chefs d'État et de gouvernement de l'ASACR ont toujours accordé une place prioritaire aux problèmes de la jeunesse. La stabilité sociale et le développement économique dans cette région du monde à forte densité de population dépendront largement de la façon dont il sera répondu aux aspirations de la jeunesse.

Il existe d'autres aspects importants du Programme mondial dont est saisi l'Assemblée à cette réunion plénière. L'un des plus importants concerne la coopération internationale qui est nécessaire pour promouvoir des conditions favorables à la mise en oeuvre du Programme et le rôle essentiel qu'elle peut jouer à cet égard. Il est certain que le principal centre d'attention et les principaux acteurs de la mise en oeuvre se situent au niveau national. Il est néanmoins tout aussi important d'appuyer généreusement la coopération et l'assistance internationales et régionales.

Beaucoup des documents et des décisions remplis de bonnes intentions sont restés lettre morte faute de ressources et du soutien institutionnel qu'ils exigeaient. Il faut espérer que l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse ne subira pas le même sort. Les problèmes de la jeunesse sont des questions trop importantes pour être relégués ou négligés faute d'argent. L'échange et la fructification des idées procédant des activités de coopération internationale dans ce domaine pourraient très bien enrichir et améliorer l'action nationale. Les organisations non gouvernementales pourraient également contribuer à ce processus. Il importe donc de mettre au point un partenariat effectif entre les principaux acteurs, gouvernements, institutions intergouvernementales, organisations de jeunes et autres organisations non gouvernementales intéressées. Le résultat final de cette réunion de haut niveau imprimera, espérons-nous, un élan vigoureux au développement de tels partenariats entre les principaux acteurs de ce domaine, afin que le Programme d'action mondial dispose d'un soutien

institutionnel et politique solide à tous les niveaux — international, régional et national.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Ordzhonikidze (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Il est très significatif que cette réunion solennelle tenue par l'Assemblée générale à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse coïncide précisément avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, car la jeunesse est le secteur le plus dynamique et le plus prometteur de la société. Pour utiliser une métaphore, je dirai qu'elle constitue une réserve en or pour chaque pays et pour notre planète tout entière.

Il est également symbolique que les problèmes de la jeunesse soient examinés au moment où est commémoré le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, car c'est précisément la jeunesse qui a le plus souffert de la guerre : ce sont les jeunes qui durent revêtir l'uniforme et mourir sur le champ de bataille au lieu d'accomplir un travail productif pour aider leurs pays à prospérer. Pour la Russie, il s'agit d'un sujet particulièrement douloureux. La plupart des 26 millions de victimes de la guerre se comptent parmi les jeunes gens qui ne purent fonder une famille, élever des enfants ou contribuer à l'amélioration de leur pays. Les conséquences de cette horrible tragédie continuent d'avoir des effets pour notre pays, comme pour de nombreux autres pays. C'est pourquoi nous sommes heureux qu'à cette session jubilaire, l'Assemblée générale, à l'initiative de la Russie et d'autres pays de la Communauté d'États indépendants, ait adopté la Déclaration sur la commémoration du cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Il faut espérer que tous les États tiendront compte des erreurs du passé afin d'assurer à la jeunesse un avenir exempt de guerres, de conflits, de xénophobie, de racisme, de nationalisme ou de crises politiques et socio-économiques.

Si elle est unie, la communauté internationale peut résoudre même les problèmes les plus difficiles de la jeunesse. Dans ce contexte, il est approprié et nécessaire de mettre sur pied et d'adopter le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. La délégation russe a participé activement à toutes les étapes de la préparation de ce document, lequel est unique et complet quant à son effet sur le développement global. Le projet de programme équilibré reflète les divers problèmes de la jeunesse de tous les pays, y compris les pays en transition.

Le document énonce les domaines fondamentaux de travail concernant la jeunesse, et de son application dépendra la création dans un avenir proche soit des conditions qu'exige l'instauration dans chaque pays d'un développement durable, soit des conditions propices aux crises et aux conflits qui, dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, s'étendraient inévitablement au-delà des frontières nationales et auraient des effets nuisibles sur la situation sociale, économique et politique du monde dans son ensemble.

Force est de noter, malheureusement, que des tentatives ont été faites hier pour amender le projet convenu, qui ont empêché que le programme soit adopté à la réunion du Conseil économique et social. Il faut espérer qu'il sera possible de surmonter les différences et d'adopter ce document dans les délais prévus. L'universalité des problèmes de la jeunesse se reflète également dans les documents de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence sur les femmes. Les travaux préparatoires de ces très importants forums ont impliqué la participation de presque tout l'ensemble des organes et institutions spécialisées de l'Organisation. En conséquence, au vu de l'intérêt manifesté par tous les groupes de pays, il serait probablement approprié de préparer un plan d'action interinstitutions pour la jeunesse, assorti d'un dispositif effectif de suivi de la mise en oeuvre. De plus, il est clair qu'aucun programme international ni effort des Nations Unies n'aboutira au résultat désiré si l'attention voulue n'est pas focalisée sur les problèmes de la jeunesse au niveau national.

C'est précisément pour cela que le Gouvernement de la Fédération de Russie a adopté le décret sur la préparation et la célébration en Russie du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, qui prévoyait la mise sur pied d'une commission interinstitutions et d'un plan d'action visant à appeler l'attention des dirigeants à tous les niveaux sur les problèmes de la jeunesse et sur la nécessité de les résoudre.

Dans l'ensemble, le travail entrepris en Russie en faveur de la jeunesse se fonde sur le programme fédéral intitulé «Jeunesse de Russie», adopté le 25 février 1994 par le Gouvernement russe. Ce programme tient compte non seulement du rôle de la jeunesse dans l'exécution des réformes dans notre pays, mais également de sa situation difficile dans la société à l'heure actuelle. Aujourd'hui, les jeunes, qui représentent près de 40 % de toute la population active de la Russie, sont les premiers frappés par les difficultés inhérentes à une économie en transition.

L'objectif du programme national russe est de créer les mécanismes juridiques, économiques et organisationnels d'exécution de la politique publique dans le domaine de la jeunesse. L'une des orientations prioritaires de l'activité du Gouvernement russe est de créer une base législative et juridique pour la politique de l'État en faveur de la jeunesse. Ces dernières années, nous avons élaboré et adopté tout un ensemble de lois en faveur de la jeunesse et des enfants. Une grande attention a été portée aux conditions de travail des jeunes, à la protection des jeunes familles, au soutien social des étudiants, aux mesures d'aide publique, aux activités de loisir des enfants et des jeunes, et ainsi de suite. Une grande importance a été accordée à la prévention de la délinquance chez les jeunes et les mineurs. C'est pourquoi un groupe interinstitutions a été créé, qui est en train de parachever un projet de loi visant à améliorer les mesures d'intervention des organes d'État dans ce domaine.

Dans le domaine de la lutte contre la montée de la toxicomanie chez les jeunes, le Gouvernement russe projette d'adopter très prochainement un programme fédéral définissant des mesures générales de lutte contre l'abus des stupéfiants et contre leur trafic illicite.

La solution effective des problèmes de la jeunesse au niveau national est impossible sans le développement de la coopération internationale. À l'heure actuelle, la Russie a passé des accords intergouvernementaux de coopération culturelle avec près de 50 États, sur la base desquels des activités pour les jeunes sont développées. Des représentants d'organisations russes de jeunes participent à des séminaires et à des conférences tels que ceux organisés sous les auspices du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de la coopération avec l'ONU, et avec son soutien, la Russie a organisé cette année une conférence internationale intitulée «Les jeunes dans une société en transition». De plus, un projet prévoyant des stages organisés sous les auspices de l'ONU à l'intention de représentants des structures d'État traitant des problèmes de la jeunesse est en cours d'exécution.

La délégation russe voudrait souligner que notre pays continuera à participer activement à la recherche de solutions aux problèmes de la jeunesse. La Russie est ouverte à toute coopération mutuellement avantageuse en la matière aux niveaux national, régional et international.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Îles Marshall, Mme Moss.

Mme Moss (Îles Marshall) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter M. Diogo Freitas do Amaral et les autres membres du Bureau de leur élection.

Le développement social englobe un concept très large, lourd de conséquences. En outre, les dépenses qu'il implique peuvent être plutôt écrasantes, mais les bénéfices que nous pouvons en tirer sont infinis. C'est un élément important qui a été pris en considération dans le document préparé par la Commission du Pacifique Sud, intitulé «Développement humain et social dans les Îles du Pacifique Sud», que mon gouvernement appuie pleinement. Ce document, qui reflète les contraintes et les réalités que les petits États insulaires en développement rencontrent, a été présenté au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague en tant que document de la Conférence.

Ma délégation a participé activement à ce sommet; nous pouvons dire que le projet de programme d'action est pleinement conforme à nos objectifs. Il y a des concepts dans ce projet de programme qui constituent la base même de l'interaction sociale dans les Îles Marshall. Je prends note du plaidoyer très ferme fait en faveur des droits de l'homme qui, à notre avis, pourrait être renforcé davantage encore. Ces droits de l'homme sont fondamentaux et inaliénables et doivent être impérativement respectés pour que le développement social soit une réussite. En tant que société matrilineaire, nous appuyons fermement l'égalité entre les sexes. Nous convenons également qu'il est nécessaire d'avoir des institutions démocratiques solides et un gouvernement ouvert.

Le projet de programme d'action reconnaît à juste titre les droits traditionnels et culturels liés aux biens fonciers et le lien compliqué qui existe entre les biens fonciers et les normes sociales dans les Îles Marshall. La reconnaissance de ces droits figurant également dans notre constitution, biens qu'en des termes légèrement plus forts, il serait donc très difficile pour ma délégation que cette référence soit supprimée.

Comme nous l'avons dit à la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement et au Sommet de Copenhague, les Îles Marshall ont un taux de croissance démographique très élevé, ce qui fait que la majorité de la population a moins de 15 ans. Cela nous posera certainement des problèmes à l'avenir puisqu'il faudra donner aux jeunes les possibilités sociales et économiques auxquelles ils ont droit. Nous avons également parmi notre population des personnes victimes du déplacement causé par le programme d'essais nucléaires effectué dans nos îles dans

les années 40 et 50. Bien que ces victimes reçoivent certains dédommagements du fait de ces essais, cet argent est insuffisant pour leur permettre de remettre leurs terres en état, d'accéder aux services médicaux qui leur sont nécessaires et de les dédommager des blessures personnelles dont elles continuent de souffrir à ce jour.

La question clef pour les Îles Marshall est de savoir si oui ou non elles recevront une assistance de sources extérieures pour les programmes d'action du Caire, de Copenhague et de Beijing. Nous aimerions beaucoup voir toutes ces dispositions mises en oeuvre dans les Îles Marshall, mais le fait demeure que nous ne disposons pas du financement nécessaire pour ce faire. Je voudrais donc lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle examine avec bienveillance le cas des Îles Marshall. Je voudrais notamment demander aux organisations non gouvernementales de s'engager à nous aider à honorer les obligations que nous avons contractées. L'ampleur des mesures de développement social est telle qu'il est très difficile pour nous de les mettre en oeuvre puisque nous ne disposons ni de la force ni des ressources nécessaires pour satisfaire complètement les besoins de développement de notre population. À l'heure actuelle, nos dépenses au titre du secteur social dépassent n'importe quelle autre dépense budgétaire. Nous sommes par conséquent très intéressés par le concept «20/20» approuvé au Sommet de Copenhague.

La migration urbaine et la croissance démographique élevée dans les Îles Marshall dont j'ai déjà parlé représentent de gros problèmes pour mon gouvernement. Les jeunes qui viennent dans les centres urbains pour chercher du travail — ce qui est souvent difficile à trouver — sont une source de vive préoccupation pour nous. Le chômage mène souvent à l'oisiveté et à la délinquance, qui, à leur tour, peuvent mener à l'alcoolisme et à l'abus des drogues. La structure de la famille élargie qui nourrit, éduque, protège et conseille les personnes vivant dans les zones rurales n'existe plus dans les centres urbains et, par voie de conséquence, les valeurs traditionnelles ne sont plus respectées. Mon gouvernement redouble d'efforts de concert avec les organisations culturelles pour faire mieux connaître notre histoire et la culture des Îles Marshall dont nous sommes fiers. Cette culture, qui est fondée sur le respect des anciens et de la communauté et le respect mutuel entre individus, va donc servir de guide pour pallier le vide que peut provoquer l'éclatement des familles.

Les Îles Marshall ont donc institué une politique des jeunes afin que nos jeunes soient éduqués et intégrés dans la société dès leur plus jeune âge, qu'ils aient le sentiment de faire réellement partie de la communauté et qu'ils parti-

cipent activement au développement de la société. Au début de cette année, nos communautés ont lancé la Semaine des jeunes du Pacifique, qui a mis l'accent sur des domaines tels que l'éducation de la population, la planification familiale et le suicide et qui a réuni des représentants d'au moins 10 groupes de jeunes. En outre, en tant qu'État partie à la Convention sur les droits de l'enfant, nous avons promulgué récemment une législation qui renforcera les engagements que nous avons souscrits au titre de cette convention.

L'enseignement primaire est obligatoire selon notre constitution. Nous avons donc préparé un plan d'enseignement pour une période de 10 ans, politique qui vise à encourager l'enseignement au niveau de la communauté. Nous construisons des écoles en priorité dans les zones rurales pour diminuer la tendance à la migration urbaine de ceux qui cherchent à s'instruire. En outre, l'enseignement secondaire est maintenant obligatoire, et notre plan encourage aussi les jeunes de notre pays à suivre des cours d'enseignement supérieur. Notre programme de bourses permet à des jeunes qui souhaitent poursuivre des études supérieures de recevoir une aide à cet effet. Nous coopérons avec des organisations locales et communautaires, telles que les églises et les organisations de jeunes, en vue de résoudre ces questions de manière globale.

Le Président reprend la présidence.

Conformément à notre constitution, mon gouvernement doit dispenser les soins de santé essentiels; nous avons donc instauré un plan d'assurance médicale globale. Il couvre tous les citoyens, et les cotisations sont partagées entre le Gouvernement et ceux qui ont un emploi. Au cours du mois d'avril de cette année, nous avons célébré le mois national de la santé, durant lequel nous avons fait des efforts pour promouvoir l'importance de l'alimentation locale pour la santé. L'accent mis sur l'alimentation locale a été largement axé sur la déficience croissante en vitamine A des enfants des Îles Marshall. La santé étant une préoccupation croissante, nos Ministères de la santé, de l'éducation, des services sociaux, des affaires internes, et de la recherche et du développement ont distribué des tablettes de vitamine A à plus de 6 000 enfants. Sachant que la distribution de vitamine A n'est qu'une solution à court terme, nous avons fait de l'éducation en matière de santé l'un des points centraux de la campagne.

Mon gouvernement a fait un effort conscient pour réduire l'emploi dans le secteur public, qui représente 70 % du budget annuel. Nous encourageons donc le développement du secteur privé avec des primes, et nous privatisons

certain services publics. En plus d'avoir dégagé des ressources pour les dépenses en matière de développement social, nous réduisons les coûts, nous améliorons l'efficacité et nous encourageons la participation de tous les citoyens. Le nouveau Conseil de formation nationale qui a été instauré en est un exemple : aux jeunes qui ont abandonné l'école, il offre, en alternative à la poursuite d'autres études, une formation technique et professionnelle. Nous espérons que le Conseil pourra élaborer une formation sur le tas. En construisant notre économie grâce aux efforts privés et locaux, nous pourrions mieux contrôler notre développement dans l'avenir.

Nous étudions actuellement le rapport sur la Conférence mondiale des leaders de la jeunesse de 1995 et constatons qu'au niveau universel, le processus de développement est aidé par l'encouragement de l'éducation et la participation commune de nos jeunes citoyens. Nous pensons donc qu'il importe, maintenant plus que jamais, de beaucoup investir dans nos jeunes, puisque c'est la jeunesse internationale actuelle qui peut le mieux participer au développement positif et durable de l'avenir. Mon gouvernement continuera de planifier et de mettre en oeuvre des programmes centrés sur la participation des jeunes et sur l'éducation, et nous continuerons de rechercher des ressources extérieures pour nous aider à assurer un résultat positif à nos programmes de développement social. À cet égard, nous oeuvrerons avec d'autres délégations intéressées pour élaborer un projet de résolution constructif afin de nous aider à parvenir à notre objectif en matière de développement social.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, M. Ablassé Ouédraogo.

M. Ouédraogo (Burkina Faso) : Qu'il me soit permis avant tout, au nom du peuple et du Gouvernement du Burkina Faso, de présenter à la délégation du Ghana, à la famille du disparu et au peuple du Ghana nos condoléances sincères et attristées. C'est un distingué fils du Ghana et de l'Afrique que nous perdons en la personne de Kenneth Dadzie, qui avait consacré sa vie au service de l'idéal d'une Afrique réhabilitée et de l'idéal de l'Organisation des Nations Unies. Que la terre lui soit légère et que son exemple soit un sillon fertile et bénéfique pour les générations présentes et à venir.

Cinquante ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, nous célébrons le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. L'année 1985, en effet, a vu l'adoption des principes directeurs pour la

poursuite et la planification du suivi des activités dans le domaine de la jeunesse. Depuis, nombre de problèmes et de fléaux ont assailli la jeunesse, cependant que l'ONU, ces cinq dernières années, lors des rencontres à dimension mondiale — New York pour l'enfance, Rio pour l'environnement, Vienne pour les droits de l'homme, Le Caire pour la population, Copenhague pour le développement social, Beijing pour la femme —, veillait à ce que la spécificité de la jeunesse et ses besoins soient reconnus dans les plans et programmes d'action élaborés à ces occasions.

Il faut considérer comme un signe des temps la nature de la préoccupation manifestée à l'endroit de la jeunesse. Autrefois, celle-ci nous portait à l'exaltation et nous faisait inmanquablement conclure que la jeunesse était la promesse d'un avenir radieux et de progrès. Aujourd'hui, devant les maux d'origines diverses qui touchent la jeunesse, nous sommes partagés entre espoir et anxiété. Les dysfonctionnements de nos sociétés, les conflits, le chômage, l'analphabétisme, la pauvreté, la drogue, le sida, la criminalité sont parmi les grandes afflictions de la jeunesse.

Par sa résolution 47/85 du 16 décembre 1992, l'Assemblée générale a énuméré des politiques et des mesures nécessaires à la prise en compte et à la solution des problèmes des jeunes. Un programme d'action mondial est soumis aux États Membres afin de trouver un commun dénominateur d'action et d'évaluation d'ici à l'an 2000 et au-delà.

Parlant de la tribune des Nations Unies, il est évident que ce que nous projetons et voulons pour la jeunesse et surtout avec la jeunesse doit tenir compte et de la diversité culturelle et sociale des jeunes et des situations particulièrement difficiles qu'ils vivent parfois. Ces jeunes en situation difficile sont les éléments les plus vulnérables dans une catégorie sociale déjà vulnérable elle-même.

Le Burkina Faso, pour sa part, a agi et a réagi à deux niveaux — national et international — et dans quatre domaines : ceux de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de la lutte contre le chômage. Au niveau national, et plus précisément au plan organisationnel, le Burkina Faso a créé au sein du Ministère de la jeunesse et des sports une «Direction de la jeunesse», où les actions relatives aux jeunes sont recensées, coordonnées et redynamisées par le biais de l'encadrement de tous les mouvements de jeunesse et par l'organisation de séminaires de réflexion sur la problématique propre à la «Jeunesse dans le développement».

Dans le domaine de l'éducation, le Burkina Faso a développé une politique visant à enseigner les droits de l'homme et les principes fondamentaux de la Constitution burkinabè dans les écoles, dans les centres de formation professionnelle et d'alphabétisation fonctionnelle. Le Gouvernement travaille également à la réduction des disparités entre garçons et filles en facilitant et même en privilégiant les conditions d'accès de ces dernières aux établissements d'enseignement surtout primaire. Dans ce sens, et pour élargir le champ d'action à toutes les formes d'enseignement, de formation et d'éducation, le Gouvernement du Burkina Faso a également organisé un séminaire de mobilisation des ressources pour l'exécution du Plan national d'éducation des filles. Dans le domaine de la santé et de l'environnement, des programmes d'information et d'éducation, qui vont de séminaires et exposés sur les maladies sexuellement transmissibles à la préservation de l'environnement, ont été mis en oeuvre. Des camps de reboisement ont été organisés pour les jeunes. La Commission nationale de lutte contre la drogue et le Ministère de l'administration territoriale travaillent activement à la sensibilisation et à la mobilisation des structures contre la drogue et le trafic illicite des drogues, ainsi qu'au traitement des délinquants et à leur réinsertion dans la société avec l'appui du Ministère de l'action sociale et de la famille. Il s'agit d'une politique préventive autant que curative, surtout quand on voit ce que les substances psychotropes ont pu causer comme dégâts moraux et matériels ailleurs et le potentiel nocif et destructeur qu'elles représentent chez nous. Le tissu social est irrémédiablement affecté, la fibre morale désagrégée et l'avenir de la jeunesse se conjugue alors dans une impasse.

Dans le domaine de la lutte contre le chômage, le Gouvernement du Burkina Faso a entrepris la relecture du Code du travail en vue de trouver les moyens de stimuler la création de nouvelles entreprises, la création d'emplois, l'exécution de projets d'appui à l'installation des jeunes dans le domaine de l'élevage et de l'agriculture.

À ce titre, des périmètres irrigués dans la province du Sourou ont été confiés à de jeunes diplômés sans emploi, et du matériel agricole ainsi qu'un pécule leur ont été remis afin qu'ils travaillent à la mise en valeur de ces périmètres. En outre, un fonds d'appui au secteur informel a été créé, ainsi qu'un fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes.

Au plan international, entre autres activités, la jeunesse du Burkina Faso, outre la solidarité manifestée à la jeunesse d'Afrique du Sud et du monde entier, a participé aux assises «Jeunesse 21» en Côte d'Ivoire et s'appête à participer à la Conférence panafricaine de la jeunesse en Éthiopie, sur le

thème «Participation, développement et paix», qui est celui de l'Année internationale de la jeunesse.

Conformément à la résolution 47/85 de l'Assemblée générale, au Burkina Faso, des assises nationales sur la jeunesse se profilent afin d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme d'action national par lequel nous pensons intégrer encore plus la jeunesse dans le processus de développement socio-économique et culturel du pays.

Cela est un bref et partiel survol des activités de mon pays depuis l'adoption en 1985 des principes directeurs en ce qui concerne la jeunesse, mais, avant de conclure, je me permettrai de dire que le Burkina Faso apporte son soutien à l'adoption d'une Journée mondiale de la jeunesse durant laquelle chaque État évaluera le chemin parcouru, identifiera et mettra en oeuvre les voies et moyens de réaliser ce qui reste à faire. Les jeunes, aux côtés de leurs aînés, seront les principaux acteurs de leur devenir et responsabilisés à cette fin.

Le Burkina Faso accorde une importance particulière au suivi du Plan d'action mondial pour la jeunesse et estime

que le département de l'Organisation des Nations Unies en charge du développement social devrait être renforcé par la création d'une division de la jeunesse, qui, à son tour, travaillerait avec la Commission du développement social sur le suivi du Plan d'action.

Le plus important, cependant, est que la jeunesse du Burkina Faso comme toutes les autres jeunesse du monde, dans le respect mutuel, sachent qu'elles ne forment qu'une seule et même jeunesse, riche de sa diversité et forte de sa vitalité face à toutes les embûches.

Les frontières, les conditions de vie et les inégalités économiques et sociales générées par l'ordre économique mondial actuel freinent cet élan et obscurcissent la vision d'un monde un et multiple à la fois, divers et unique, convivial et fraternel. Notre voeu est que la jeunesse, malgré tout, envers et contre tout, dissolve les tares du monde et avance irrésistiblement vers un monde de fraternité, de justice et de paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance consacrée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Avant de lever la séance, j'aimerais inviter les délégations à demeurer à leur place car, tout de suite après cette séance, j'aurai l'honneur de présider une réunion d'information spéciale. À cette réunion, les délégations pourront entendre des représentants de plusieurs organisations non gouvernementales de la jeunesse parler des activités qu'elles mènent en appui au Programme des Nations Unies pour la jeunesse.

La séance est levée à 12 h 15.